

Covid-19 : Interdiction des rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes

Le préfet du Val-d'Oise interdit les rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes, à compter du lundi 28 septembre 2020, à 8 heures, pour une durée de 15 jours.

D'après la préfecture, ces événements sont susceptibles de contribuer à l'accélération de la propagation de la Covid-19. Ils rendent souvent impossible le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

Cette mesure ne concerne toutefois pas les cérémonies civiles dans les mairies et les cérémonies religieuses dans les lieux de culte.

Les autres types de rassemblements, comme les événements associatifs ou professionnels, peuvent être maintenus, dans le respect strict des règles sanitaires prévues, sous la responsabilité des organisateurs.



Document(s)

[Consultez l'arrêté préfectoral en intégralité](#)

Liens utiles

[Consultez le site de la préfecture](#)